

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.09.23_06**

Le 23 septembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

Étaient excusés : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

Étaient absents : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 17/09/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 12

Excusés : 2

Absent : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Rapporteur : François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION 6 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION SÉCURISATION RD 925 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET AUPRÈS DU SDES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2022-08-09_01 et la délibération N° 2023-11-27_06 portant demande de subvention pour la sécurisation de la route départementale 925.

Le montant estimatif des travaux était au moment de la demande de 500 000.00 € HT. Or, ce montant a été révisé par le bureau d'études VIAL et ROSSI.

Le montant estimatif des travaux est désormais d'environ : 600 000.00 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Monsieur le Maire propose donc de valider le nouveau plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police, et auprès du SDES pour la partie éclairage.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Sécurisation de la Route Départementale 925	600 000.00 €	Subvention Etat - DETR	16.66 % sur la base de 600 000.00 € HT	100 000.00 €
		Subvention Département	38 % sur la base de	228 000.00 €

		amendes de police	600 000.00 € HT	
		SDES	4 % sur la base de 600 000.00 € HT	24 000.00 €
TOTAL HT	600 000.00 €	TOTAL subventions attendues		352 000.00 €
TVA 20 %	120 000.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		368 000.00 €
TOTAL TTC	720 000.00 €	TOTAL TTC		720 000.00 €

Ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

- **APPROUVE** le projet « Sécurisation de la route départementale 925 » ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 600 000.00 € HT – 720 000.00 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la DETR, du Département, au titre des amendes de police, et auprès du SDES ;
- **DEMANDE**, au Département et au SDES, les subventions possibles ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Réception par le préfet : 01/10/2024
 Publication : 01/10/2024

Réception par le préfet : 01/10/2024
 Publication : 01/10/2024



A GRIGNON,
 le 23 septembre 2024
 Le Maire,
 François RIEU



(Handwritten signature in blue ink)

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le